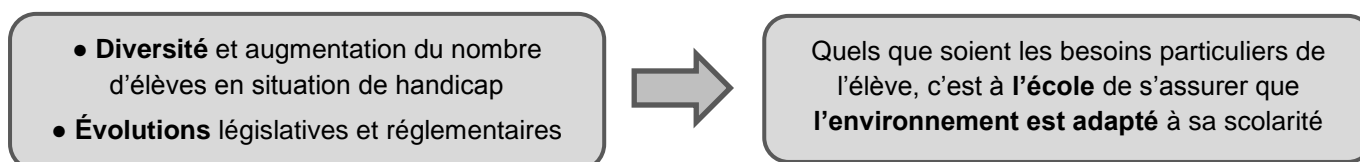
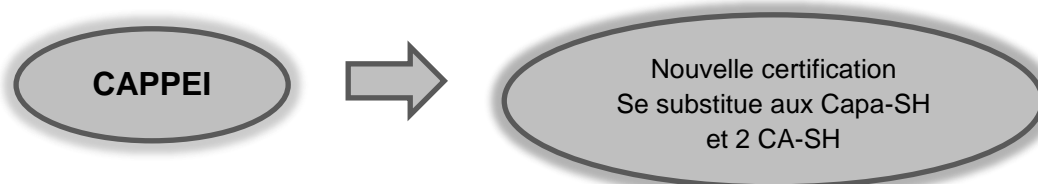


CAPPEI

Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive et formation professionnelle spécialisée

- [Décret n°2017-169 du 10-02-2017](#) – J.O. du 12-02-2017 – Pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée
- [Arrêté du 10-02-2017](#) – J.O. du 12-02-2017
 - Organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.
 - Organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
- [Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017](#) (BOEN n°7 du 16-02-2017)
Circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

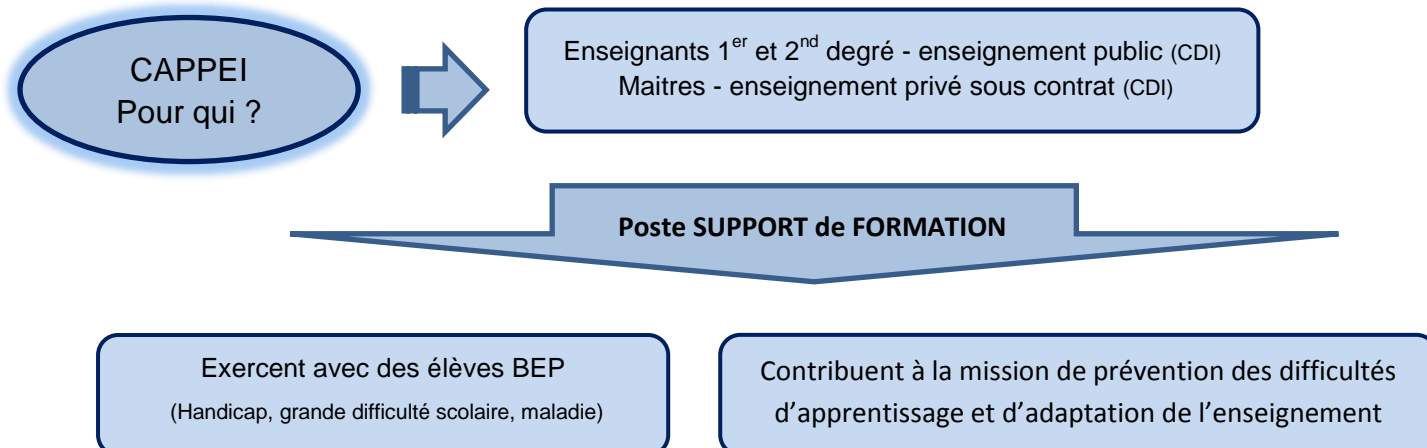
Important : ce document est une présentation visuelle du CAPPEI. Il ne doit en aucun cas être considéré comme exhaustif.



Se former pour acquérir des compétences professionnelles aux pratiques de l'éducation inclusive

Enseignant spécialisé

- exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive
- exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire
- exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses



Organisation de la formation professionnelle

Formation coordonnée
avec l'exercice des
fonctions du candidat

Parcours de formation

Accompagnement
par un tuteur
enseignant spécialisé

Préparation CAPPEI sur 1 année scolaire

Juin N-1
préparation
24h

TRONC COMMUN
6 modules obligatoires
144h

PROFESSIONNALISATION
1 module dans l'emploi
52h

APPROFONDISSEMENT
2 modules
104h

Titulaire CAPPEI complément de formation

Module Formation Initiative Nationale (MFIN)

Pendant 5 ans après obtention CAPPEI : au choix 2 modules - 100h max

Tronc commun

- Module 1
S'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive
- Module 2
Connaitre le cadre législatif et réglementaire et sa mise en œuvre
- Module 3
Connaitre les univers institutionnels, les cultures et les pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin
- Module 4
Professionaliser les relations et construire le parcours de formation avec les familles
- Module 5
Identifier, analyser et prendre en compte les besoins éducatifs particuliers pour leur apporter des réponses pédagogiques et éducatives
- Module 6
Exercer dans l'école inclusive comme personne ressource

Professionalisation

Coordonner une
ULIS

Enseigner en UE

Enseigner en
SEGPA ou EREA

Travailler en
RASED

Enseigner en milieu
pénitentiaire ou CEF

Approfondissement

TSA module 1
Troubles du Spectre Autistique

TSLA
Troubles spécifiques du langage et
des apprentissages

TSA module 2

TF Cognitives

Tr psychiques

TFAuditive module 1 et 2

TF Motrices MI module 1-2

TF Visuelles module 1-2

Grande Difficulté
scolaire module 1

Grande Difficulté
scolaire module 2

Grande Difficulté de
Compréhension des Attentes
de l'école

MFIN

GD Scolaire 1 et 2

Perf TSA

Perf LSF

Perf LFPC

Braille

Outils numériques

TSLA

TSA

Tr psychiques

TF Cognitives

L'examen du CAPPEI

Épreuve 1

Séance pédagogique 45'
Entretien 45'

Épreuve 2

Dossier professionnel 15'
Entretien 45'

Épreuve 3

Personne ressource 20'
Échange 10'

Evaluation en **situation professionnelle** des compétences pédagogiques spécifiques

Entretien : analyse de pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels

Dossier de 25 pages max
support de présentation orale

- Sélection structurée de documents → analyse
- Texte écrit justifiant et commentant le choix documentaire au regard d'une cohérence d'action

Présentation à partir de tout support (audio, vidéo...)
d'une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'Éducation ou de partenaires

Les 3 épreuves sont consécutives

JURY académique

Composé par le recteur

Président
du jury

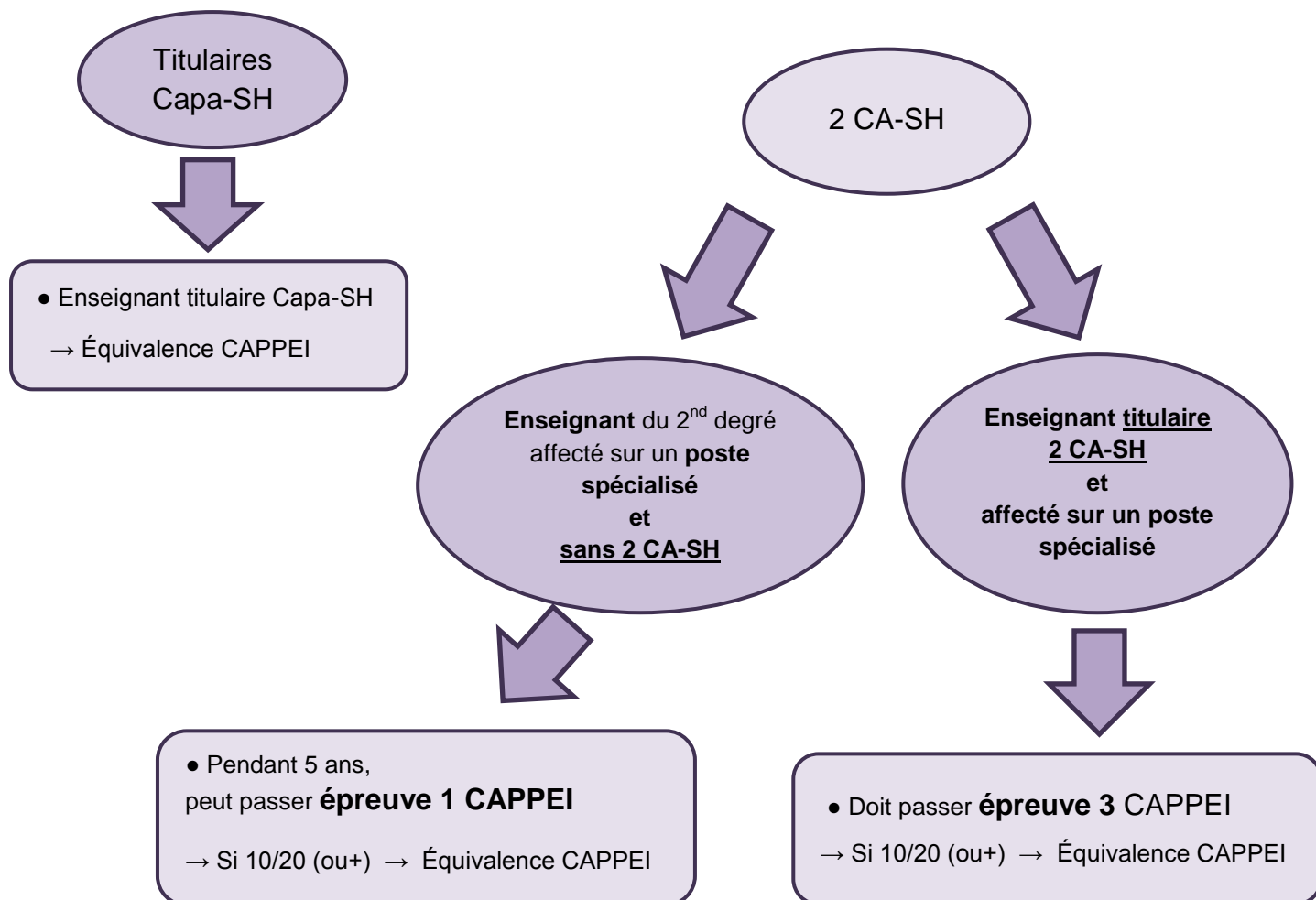
Commissions
→ 4 membres
du jury

- CT-ASH ou IEN-ASH
- DASEN ou DAASEN ou IA-IPR ou IEN-ET ou IEN
- Conseiller pédagogique ASH - formateur
- Enseignant spécialisé (suivant parcours suivi)

NOTATION

Une note minimale de 10/20 à chaque épreuve est exigée pour l'obtention du CAPPEI

Mesures transitoires



Candidats en cours de formation

